



## STATUTS SYNDICAT MIXTE DES SOURCES D'ESSUILES SAINT RIMAULT



### ARTICLE 1 :

Il est constitué, en application des articles L.5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, entre :

- La Communauté de Communes du Plateau Picard membre pour représenter le territoire des quatre communes de Essuiles Saint Rimault, Le Plessier Sur Bulles, Fournival, Le Mesnil Sur Bulles
- La communauté d'Agglomération du Beauvaisis membre pour représenter le territoire de deux communes Rémérangles, Fay St Quentin
- Le Quesnel Aubry

un syndicat mixte fermé qui prend la dénomination de « Syndicat mixte des sources d'Essuiles Saint Rimault ».

### ARTICLE 2 :

Le Syndicat mixte des sources d'Essuiles Saint Rimault a pour mission la production le stockage et la distribution de l'eau potable. Cette compétence a pour objet le captage, le traitement éventuel, le stockage, la distribution de l'eau potable aux abonnés du service conformément aux normes en vigueur.

### ARTICLE 3 :

Le siège du Syndicat mixte des sources d'Essuiles Saint Rimault est établi à la Mairie d'Essuiles Saint Rimault.

### ARTICLE 4 :

Le Syndicat mixte des sources d'Essuiles Saint Rimault est institué pour une durée illimitée.

### ARTICLE 5 :

Les ressources du Syndicat mixte des sources d'Essuiles Saint Rimault comprennent :

- Les contributions obligatoires de ses membres dans la limite des nécessités du service telle que déterminée par décision du syndicat (cette contribution sera calculée au prorata de la population de chaque adhérent) ;
- Les subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau,.... ;

- Le produit des emprunts ;
- Les dons et legs qu'il aura acceptés ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles acquis, transmis ou mis à disposition du syndicat ;
- Les sommes perçues des administrations publiques, des EPCI, des communes, des collectivités territoriales, des personnes morales de droit public, pour rémunération de services rendus ;
- Le produit de la redevance versée par les usagers du service d'eau potable.

## **ARTICLE 6 :**

Le Syndicat mixte des sources d'Essuiles Saint Rimault est administré par un Comité syndical qui en constitue l'organe délibérant.

### **6-1 Représentation**

Le Comité syndical comprend les représentants élus par chacun des organes délibérants des collectivités adhérentes selon la répartition suivante :

- Communauté de Communes du Plateau Picard : 12 membres (3 délégués par communes représentées) ;
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : 6 membres ((3 délégués par communes représentées)
- Le Quesnel Aubry : 3 membres ;

Total : 21 membres.

## **ARTICLE 7 :**

Le comptable du Syndicat mixte des sources d'Essuiles Saint Rimault est la Trésorerie de Saint Just en Chaussée.